

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2018 PROCÈS-VERBAL

Le treize mars deux mil dix-huit à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seuilly, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

en exercice : 11présents : 09votants : 09absents : 2

Date de convocation: 6 mars 2018

Etaient présents: Jacqueline SOTH, Virginie COCHEREAU, Thierry DEGUINGAND, Jacky FUMARD, Philippe MEUNIER, Cirice de WECK, Bruno FRADET, Michael MANCEAU, Alain MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées: Corine TEXEDRE, Séverine MANON

M. Philippe MEUNIER a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- CC-CVL - RECRUTEMENT D'UN 3^{EME} INSTRUCTEUR AU SERVICE ADS

Dans le cadre du renforcement du service communautaire d'instruction du droit des sols, il devient nécessaire de recruter un troisième instructeur.

En effet, dans sa délibération n° 2017/349, la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire prend acte de la demande de la Ville de Chinon de bénéficier du service communautaire d'instruction du droit des sols et confirme le principe d'en proposer un nouveau développement.

L'instructeur sera recruté sur un 0.8 ETP.

La contribution financière des Communes membres sera déterminée comme suit :

- 20 % part fixe
- 80 % part à l'acte

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération de la CC-CVL n° 2017/349 en date du 14 décembre 2017.

2°- Convention fourrière

La convention présentée au conseil ne sera pas signée car la communauté de Communes a informé la Commune qu'une autre convention était en préparation et qu'elle sera disponible courant mai

<u>3°- Proposition d'acquisition de la parcelle B 1024 rue de l'Abbaye</u>

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'offre de vente à la commune de M. RENAULT Thierry pour la parcelle B 1024 d'une contenance de 0,7800 ha, Rue de l'Abbaye à Seuilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle
- fixe son offre d'achat à 6 240 €, hors frais de notaire
- mandate le Maire pour transmettre l'offre, effectuer les démarches nécessaires et signer l'acte.

4°- Compte de gestion 2017

Mr le Maire Adjoint présente le compte de gestion 2017 fourni par Mme la Trésorière Principale. Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

5°- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice : $16\ 422,27\ €$ Résultat antérieur reporté : $60\ 000,00\ €$ Résultat à affecter : $76\ 422,27\ €$

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 76 422,27 €. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

Transfert en investissement (1068): 25 600,30 €
Report en fonctionnement (R 002): 50 821.97 €

6°- Compte administratif 2017

Monsieur le Maire Adjoint présente le compte administratif de l'année 2017 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

| Dépenses : | 275 175,38 € |
|-----------------------|---------------|
| Recettes: | 291 597,65 € |
| Excédent: | + 16 422,27 € |
| Report 2016: | + 60 000,00 € |
| Résultat à affecter : | + 76 422.27 € |

Section d'investissement

Dépenses : 72 315,15 €
Recettes : 46 236,93 €
Déficit : -26 078,22 €
Report 2016 : +110 477,92 €
Résultat d'investissement : +84 399,70 €

Affectation

Article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 25 600,30 € Compte R002 report de fonctionnement : 50 821,97 € Compte R001 excédent reporté : 84 399.70 €

Après décision prise à l'unanimité par les conseillers municipaux de voter à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part au vote):

- -approuve le compte administratif 2017
- -arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7°- Questions diverses

Installation de panneaux interdiction aux tracteurs Rue du Moulin à Vent et Rue du Château d'Eau en raison de la présence de cave sous la route et de dégradation des murs de clôtures par les passages des tracteurs trop imposants

Changement de lieu pour la Fête du 14 juillet : Repas à l'Abbaye autour du four à pain avec la participation d'une compagnie de théâtre de rue

Renouvellement des tables de la salle des fêtes

Prochaine réunion de conseil fixé au 12 avril 2018 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h40

Fait et affiché à Seuilly, le 27 mars 2018.

Le Secrétaire de séance Le Maire

Philippe MEUNIER Th. DEGUINGAND